

### /// PRÉSENTATION

L'animateur social exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

### /// PRÉREQUIS

- ✓ PSC1 ou équivalent ;
- ✓ Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée de 200 heures ;
- ✓ Présenter un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et/ou culturelles du candidat.

### /// MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en alternant les périodes se faisant en centre de formation et en structure d'alternance.

En combinant différentes méthodes de formation (apports théoriques, exercices d'application, travaux en groupe, conseils individualisés...) et mises en situation professionnelle, l'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et à la culture d'une structure.

### /// RENSEIGNEMENTS

ARFA  
4, rue de la Prévoyance - 75019 Paris  
Tél : 01 42 45 92 30 | [contact@arfa-idf.asso.fr](mailto:contact@arfa-idf.asso.fr)  
[www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)



### /// TARIF ET PUBLIC VISÉ

Le coût de la formation est pris en charge totalement pour :



**Les apprentis** : personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (dérogations possibles) ;



Les **demandeurs d'emploi** inscrits à France Travail via les actions de formation conventionnées par la Région Île-de-France.

### /// MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'ARFA assure la mise en relation et le suivi de l'inscription avec l'organisme de formation partenaire.

### /// DURÉE

8 à 12 mois selon le statut du candidat

### /// DÉBOUCHÉS

Métiers envisageables :

- ✓ Animateur ;
- ✓ Animateur social ;
- ✓ Médiateur.

